

TERRITOIRES NOMADES EN DEVENIR QUESTIONS A PROPOS DE L'URBANISATION D'UN ESPACE NOMADE

Anne-Marie FREROT
URBAMA-Université de Tours

Les nomades sont-ils, comme l'imaginait Hérodote, ceux "dont tout l'être est de n'avoir pas de lieu" et d'appartenir à "un monde étrange fait de terrains de parcours insaisissables où n'existent plus ni direction, ni points de repères sûrs"? L'espace des nomades est-il structuré par un ensemble de lieux de mémoire composant leur territoire ? Quels sont ces lieux de référence spatiale, que représentent-ils ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre à partir de l'exemple des territoires des Maures du *Trâb el hajra* ou *Pays de la pierre* (essentiellement wilayas de l'Adrar, du Hodh – Dhar Tichitt, Oualata et Néma – et du Tagant) considéré comme le cœur historique de la République Islamique de Mauritanie créée en 1960, pays où le nomadisme s'apparente à celui de la Péninsule Arabique.

Connaître l'organisation spatiale traditionnelle et l'articulation des territoires nomades est, à notre avis, la première étape de l'analyse des recompositions territoriales de la Mauritanie actuelle. En effet, même si les nomades ne représentent plus que 5 % de la population mauritanienne (2 millions d'habitants), alors que les urbains ont augmenté de 49 % en 35 ans, et même si un quart des Mauritaniens habitent à Nouakchott créée ex-nihilo en 1957, la représentation maure de l'espace urbain est totalement imprégnée du mode de vie nomade (et pourtant, il n'y a pas plus casanier qu'un Maure à la ville !). Les Maures se disent nomades, appartenant à une civilisation nomade, et malgré l'existence de villes anciennes, on ne peut parler ici d'une civilisation urbaine. La description des territoires nomades en Mauritanie n'est donc pas une "vieille histoire" à raccrocher au "traditionnel", mais bien une question d'actualité. Rappelons que, dans ce pays peu marqué par la colonisation française, Nouakchott, zone de parcours et de puits à la rencontre de la Mauritanie blanche, ou *Trâb al-Bidan* et de la Mauritanie noire, *Trâb as-Sudan*, trait d'union entre les zones minière (Zouérate-Nouadhibou-Akjoujt) et agro-pastorale sahélienne, fut choisi comme site de capitale par décision politique correspondant à la volonté des élus mauritaniens de transférer le centre administratif de Saint Louis du Sénégal en Mauritanie. A cette époque, personne ne croyait vraiment en l'avenir de la ville. Les premiers habitants, issus des catégories serviles maures, furent attirés par les grands travaux, mais la ville n'intéressait pas grand monde et le nouvel Etat dut offrir des terrains lotis, concédant alors de véritables droits

de propriété pour attirer de "meilleurs clients". Pourtant, l'image de la "capitale des sables" va vite se transformer. Cinq ans après sa création, la ville s'étend déjà de façon anarchique et la planification dépassée cède le pas à l'improvisation. Des campements s'installent aux marges de la ville, devenant peu à peu des baraques ou parfois, pour les plus aisés, des unités en parpaings. Les sécheresses de 1968, 1972, 1973 accélèrent le processus de sédentarisation.

Dans un tel contexte, les territoires sont-ils le fondement d'une identité régionale au sein des Etats-nations d'aujourd'hui et quel est leur devenir ?

Lieux de référence spatiale

L'espace des Maures nomades, vécu, perçu et représenté, est structuré, à différentes échelles, par quatre catégories de lieux, points-clés de l'organisation territoriale traditionnelle : d'une part, l'oasis – simple palmeraie, village ou ville –, le bas-fond et ses terrains de culture, le pâturage et ses points d'eau, d'autre part, les pôles de commerce et d'échanges.

L'oasis est la palmeraie, ou *zrîbe* (pl. *zrâyib*), terme signifiant espace clos par une haie de branches d'épineux pouvant être un jardin, une aire pour les troupeaux ou un ensemble de palmiers; de là le sens de palmeraie en Mauritanie¹. La palmeraie est en général un site de village ou de ville (*ksar*), domaine des "gens des murs" (*Ehl le-hyât*), de "ceux des villes et des villages" (*Ehl le-ksûr*, *Ehl ed-dechra*) ou de "ceux des palmeraies" (*Ehl zraïb*) qui ne sont pas pour autant "les sédentaires". Les familles maures fondatrices des villes-relais-magasins (Atar, Chinguetti, Ouadane, Oujeft, Rachid, Tijikja, Tichitt, Walata...) ont en effet établi leur pouvoir sur des modes de production complémentaires (agriculture sous palmiers ou de bas-fond, commerce de tradition caravanière, élevage ovin, caprin ou camélin) nécessitant chacun un genre de vie particulier que les mêmes personnes peuvent pratiquer tour à tour.

La palmeraie est le principal lieu d'identification au territoire : c'est là où se rattache notre famille et, encore actuellement, quelle que soit leur origine tribale, les Maures du *Pays de la pierre* se réfèrent toujours à l'endroit où leur famille se fixe (se fixait) tous les ans pendant la période de récolte des dattes ou *guetna* (juin, juillet, mi-août). Attaches très anciennes

1. Le terme de *zrîbe* se retrouve dans l'ensemble des parlers arabes avec des sens proches. Par exemple, en arabe tchadien, *zeriba* désigne l'enclos d'épineux où l'on rassemble les animaux, tout ce qui est enclos fermé, une surface aux limites marquées. De nombreux groupes arabes nomment encore *zeriba* à la fois la concession, l'enclos communautaire qui occupe le centre du village, où les bovins sont parqués la nuit, l'enclos individuel contigu à la case pour le petit bétail, et la mosquée. "En fait, *zeriba* désigne à la fois les épineux qui forment l'enclos, et la surface enfermée" (Bouquet, Ch. , 1990, *Insulaires et riverains du Lac Tchad*, L'Harmattan, tome 1, p. 67).

pour les tribus propriétaires des palmeraies, les oasis sont également devenues des points d'ancrage pour les éleveurs chameliers nomades se contentant autrefois d'"effleurer" les massifs du Tagant et de l'Adrar² pour lever des redevances sur leurs tributaires. Dotés en palmiers par l'administration française pendant la colonisation, devenus propriétaires fonciers après l'indépendance, les pasteurs se sont enracinés dans les oasis; contraints par la modification des rapports sociaux et des modes de production, ils se sont dès lors inscrits dans le même système d'identification au territoire.

Aux "centres" que représentent les palmeraies, s'ajoutent ceux des terrains de bas-fonds et de zones d'épandage des oueds appelés *grayr* (sing. *grara*). Ces terrains de culture de décrue³ exploités et appropriés collectivement par les groupes tribaux régionaux caractérisent l'Adrar, et dans une moindre mesure le Tagant. La propriété est acquise par la mise en valeur originelle (forage, défrichage...), mais également par achats, épreuves de force ou dons. Des droits familiaux ou individuels peuvent aussi être reconnus sur un terrain approprié collectivement. Chaque année, les exploitants choisissent la partie, ou "pied" de la *grara* qui leur convient le mieux et, ainsi de suite, pour chaque famille selon l'ordre d'arrivée qui peut varier d'une année à l'autre. Si les membres de la tribu chargés de leur entretien s'y fixent, les autres reviennent en général pour la récolte. Cette contrainte explique la place moins importante de l'élevage dans le système de production des tribus du *Pays de la pierre* que dans celui des grands éleveurs du Nord.

Les dépressions cultivées, fondements de l'appropriation de l'espace sont, au même titre que les palmeraies, des lieux centraux des territoires des Maures. Les terrains de parcours jalonnés de puits élargissent cette territorialité.

Les pâturages sont proches ou lointains. La zone circonscrite au *Pays de la pierre*, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour du point d'ancrage est la *badiyye* où les semi-nomades (*Ehl badiyye*) s'installent pendant six mois ou plus, ne se déplaçant que de quelques centaines de mètres ou d'un ou deux kilomètres maximum lorsque le campement (*frig*, pl. *fergan*) devient sale. Ce sens de *badiyye* est spécifique à la région centrale mauritanienne; au sud (Trarza, Brakna), où les "palmeraies-centres" n'existent pas et où les populations maures se rattachent aux puits, la *badiyye* est le désert, la brousse.

2. A l'origine, les tribus dont le pouvoir reposait sur l'élevage camelin ne se sont pas implantées dans les massifs gréseux de l'Adrar ou du Tagant qui, du fait de la pauvreté de leurs pâturages dits "noirs" (de rochers) n'étaient pas le véritable enjeu d'une compétition territoriale contrairement aux pâturages "blancs" (de sable) des plaines périphériques.

3. Les populations y font des cultures de décrue (mil, pastèques) associées à la cueillette, à la chasse et au petit élevage (chèvres et moutons); par extension, le terme *grara* a le sens de terrain de culture ou pâturage souvent vert.

La zone de transhumance lointaine est la *rahhâle* pratiquée par les nomades (*Ehl rahhâle*), soit toute personne qui se déplace sans cesse à la recherche des pâturages qui verdissent après les pluies d'hivernage ou, dans le nord, après les pluies d'hiver, ou encore ceux de saison froide. L'accès à ces pâturages éloignés dépend largement des alliances tribales, des rapports de forces politico-militaires ou de l'élasticité des frontières.

Les pâturages sont ponctués de puits. En Mauritanie, la coutume régissant l'accès aux points d'eau est différente suivant les régions. Au Tagant, la propriété est plus marquée qu'en Adrar où le territoire est collectif, mais moins qu'au Trarza et au Brakna où le sol est réparti de façon précise entre les tribus et où les puits appartiennent à ceux qui les ont creusés : "Dans la terre, ne peut creuser de puits que son propriétaire" dit un adage du Sud. Au Nord et au Centre, le seul privilège conféré par cette mise en valeur de l'espace est, théoriquement, celui d'être servi le premier, même en arrivant le dernier, toute la communauté pouvant puiser l'eau au gré de ses déplacements et de ses besoins. Celui qui a réparé le puits a également un droit de priorité et aucune redevance n'est perçue sur les puits dont l'usage est gratuit pour tous.

Les pâturages, proches pour l'élevage ovin et caprin, plus lointains pour l'élevage camélin, sont donc des lieux de référence spatiale importants complémentaires et périphériques des palmeraies. Il en est de même des pôles lointains d'échanges.

Au-delà des zones de transhumance, les zones de commerce, sont une ouverture sur le monde extérieur (Arabie Saoudite, Canaries, Espagne, France, Mali, Maroc, Sénégal...). Soulignons que si le trafic caravanier a pratiquement disparu, l'organisation de l'espace liée à cette activité traditionnelle est très vivante dans l'esprit des Maures qui citent encore aujourd'hui les marchés traditionnels d'échanges caravaniers (*Guelmim, Tindouf, N'Dar, Nioro du Sahel...*) comme "périphéries intégrées" structurant leur territoire et définies par leur situation géographique par rapport au "centre".

Les cartes mentales des territoires nomades⁴ figurent toutes des implantations ponctuelles et linéaires (qui ne sont, il est vrai, que l'interprétation-restitution du géographe). La figure 1 représente l'espace vécu de quelques familles Ideychilli (tribu très importante de l'Adrar).

4. Le terme exprime la notion de déplacement continu. *Rhil* (collectif *rahle*), déplacement d'un campement; *rhal*, se déplacer pour un campement.

5. Frérot, A-M, 1993, *Perception de l'espace en Adrar de Mauritanie*, Aix-en-Provence, Université de Provence, tome 3.

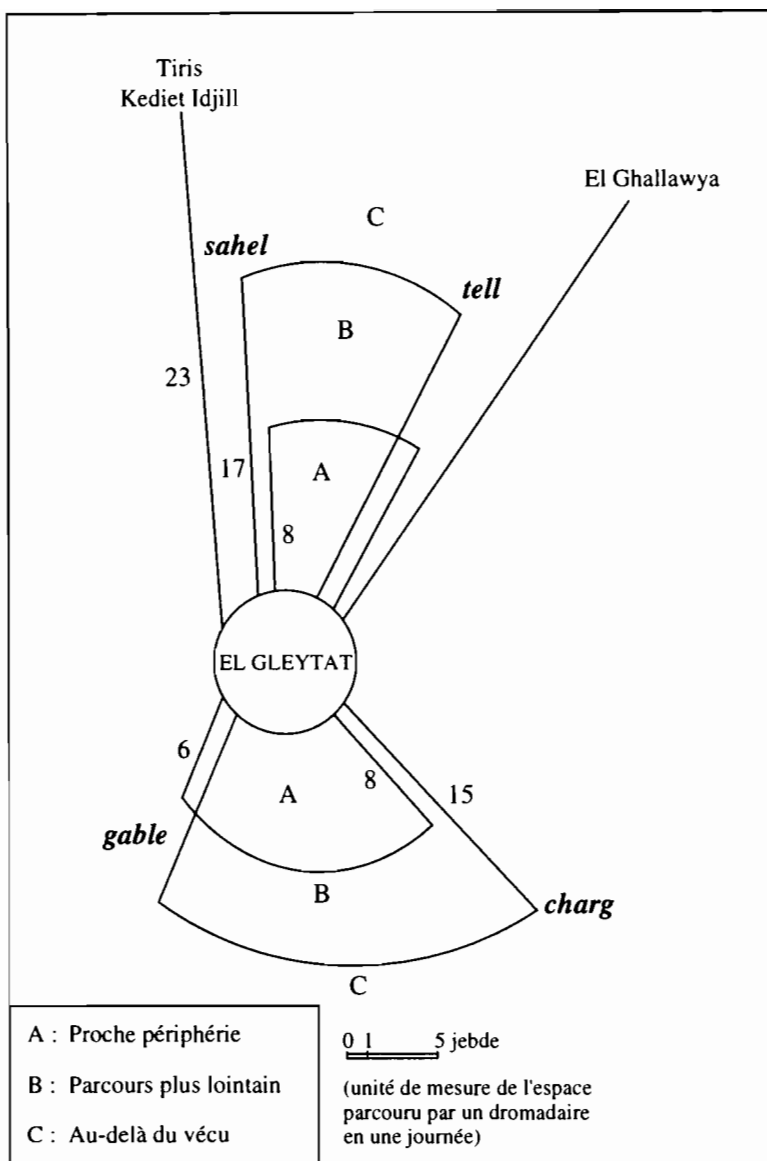


Figure 1. Espace vécu de quelques familles Ideychelli d'El Gleytat (petits nomades éleveurs de moutons). Leur territoire, délimité à partir du ksar d'El Gleytat, est orienté.

Ces semi-nomades-transhumants, éleveurs de petit bétail⁶ ont, à partir de leur village d'El Gleytat, des déplacements très réduits allant de 6 à 17 *jebde* (unité de mesure de l'espace parcouru par un chameau en une journée). C'est à partir d'El Gleytat, centre de leur territoire qu'ils déterminent les terrains les plus familiers ou proche périphérie (zone a), les parcours plus lointains (b) et ce qu'ils ne connaissent pas (c). Ils savent qu'au-delà de leur zone de transhumance se trouvent le Tiris et la Kediet Idjill (zone des mines de fer mauritanien), en direction du *sahel* (Nord), et El Ghallawiya, en direction de *tell* (NE).

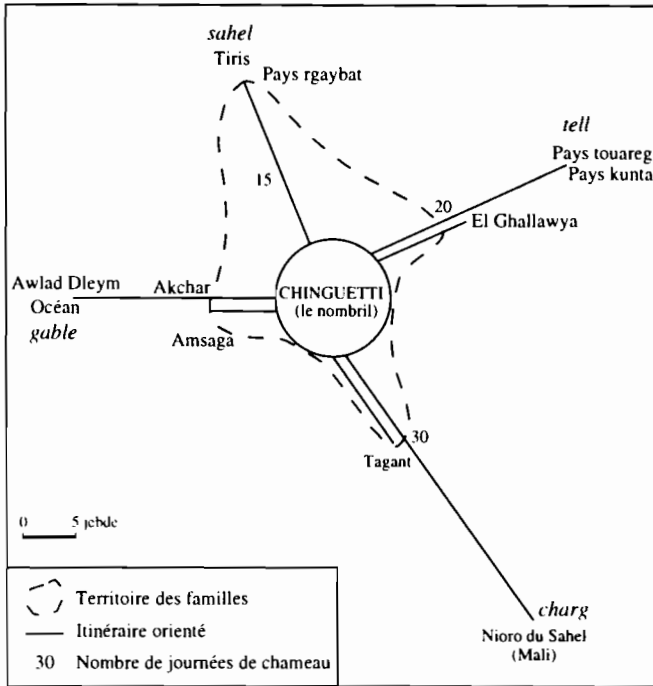


Figure 2. Espace perçu, espace vécu par des familles de la tribu des Awlad Qaylan de Chinguetti : un espace orienté à partir de la ville, "nombril" de leur territoire.

La figure 2 schématise le domaine de la tribu des Awlad Qaylan de Chinguetti. L'espace dit connu s'oriente autour de la ville, "nombril" de leur

6. Les Ideychilli ont souvent moins d'un chameau par famille et celui-ci est réservé au transport domestique ou à la monte. L'élevage de petit bétail (ovins et caprins) associé à la culture des palmiers-dattiers et à la mise en culture des bas-fonds ou *grair* (sing. *grara*) est fréquent en Adrar de Mauritanie où les potentialités pastorales sont limitées (pâturages noirs - de rochers).

territoire. Le Tiris, zone de pâturage à chameau perçu comme le "pays des Rgaybat" (avec lesquels les tribus de l'Adrar sont en concurrence sur cet espace) est localisé à quinze jours de chameau en direction du *sahel*; l'océan Atlantique, "pays des Awlad Delim", est en direction de la *gale*; le "pays des Touareg et des Kunta" est à 20 *jebde* au *tell*; le Tagant et Nioro du Sahel au Mali se situent à 30 jours en direction du *charg* (SE).

Sans multiplier les exemples, disons que l'on retrouve sur l'ensemble des représentations trois catégories hiérarchisés de lieux de référence : au centre, la palmeraie, lieu reconnu auquel l'homme appartient, "nombril" du territoire, est le pôle déterminant de la conceptualisation du territoire. De là, des itinéraires symbolisés par des traits vers les lieux reconnus; et au-delà, le non identifié. Entre l'homme et ces points nommés, les distances (temps, affective, sociale, économique, écologique) varient. Construit à partir d'un ou de plusieurs points d'ancrage traditionnels et "appropriés", le territoire est animé de mouvements linéaires, essentiellement méridiens, saisonniers (concentration ou dispersion) ou conjoncturels, sources de discontinuité spatio-temporelle et de gestions territoriales successives.

Territoire-lien : identité et espace-sécurité

Les territoires nomades englobent donc un ensemble de lieux de production indispensables à la survie des groupes, reliés entre eux jusqu'à former une unité [territoriale]; ils sont alors d'essence spatiale - ce qui permet au géographe de les cartographier en terme de surface, figure non adaptée aux sociétés nomades dont la dimension spatiale est mieux rendue par la combinaison de points (sites) et de lignes (itinéraires). La mainmise sur les palmeraies, les villes, les terrains de culture et les puits permet l'identification d'un territoire précis, non seulement spatial, mais social, familial ou tribal.

Par exemple, les tribus émiraies s'identifient à travers le pays contrôlé par l'émir, là où ce dernier pouvait assurer la sécurité des populations en échange de la reconnaissance de son pouvoir.

Chaque émirat maure s'est ainsi progressivement constitué comme une unité territoriale, espace d'influence défini par l'ensemble des lieux fréquentés par les groupes de la mouvance émirale et des relations sociales sous-jacentes, articulé autour d'axes principaux et au sein duquel se perpétuent des droits fonciers diversifiés selon les tribus et les modes d'exploitation (pastoraux, agricoles ou phœnicicoles). Les confins de ces nouvelles formes de territorialité édifiées par des forces politiques centralisées, bien que perçus, restent toutefois perméables et mouvants.

Le territoire peut aussi être régional, défini par un ensemble de critères, non hiérarchisés, naturels (*pays des dunes ou pays blanc, pays de la pierre ou pays noir, pays des coquillages, côte*, représentation d'un territoire

marqué par des espèces végétales ou animales spécifiques, etc....), socio-économiques, socio-politiques, ethno-culturels et religieux (cœur historique du *pays des Maures*...).

Le territoire est ici un lien identitaire très fort, mais non sans danger et certaines perceptions pourraient devenir source de conflits graves. Les habitants de la wilaya de l'Adrar, dont sont originaires le président de la République et la plupart des hommes d'affaires dynamiques du pays, n'étendent-ils pas leur territoire régional au-delà de la Mauritanie actuelle sous prétexte que la ville de Chinguetti, sise dans la région, en est le cœur historique ? La région Adrar, représentée comme élément d'un ensemble, celui de l'entité maure, est définie par une référence générale à un territoire, le *trâb al-Bidân*, ou "pays (terre) des Maures"; Chinguetti, ville ancienne de l'Adrar et, par glissement l'ensemble de la région, devient le territoire des Maures Mauritaniens. Ce territoire-lien, approprié par un groupe qu'il permet de définir, n'aurait-il pas légitimé l'attitude hégémonique maure face aux Négro-mauritaniens lors des événements avec le Sénégal en 1989 ?

Il existe donc en Mauritanie des systèmes fonciers et territoriaux, complexes, souples et mouvants, confirmant la notion de territoires comme aires privilégiées de la représentation et des champs d'action des divers groupes composant la société. Le territoire est ici conceptualisé comme un ensemble spatial collectif et affectif : "c'est chez nous, c'est à nous et pour nous". C'est l'espace utile, là où s'arrête l'action possible, et chacun se représente l'espace qu'il domine, dont il connaît les limites avec précision sans qu'il y ait adéquation entre espace vécu et espace perçu; d'où la définition d'un espace culturel qui va au-delà de l'espace vécu : on se rattache à la tradition orale, au vécu de la tribu, du groupe. L'héritage spatial, qui ne peut être vendu, permet, à chaque génération, de reproduire le sentiment d'un droit sur une portion d'espace géographique aux limites fluctuantes. L'individu ne peut donc remettre en question son lien à l'espace géographique sans porter atteinte à sa propre identité. La notion de territoire nomade, ensemble de lieux reconnus réunis dans un réseau complexe sans "frontière" linéaire tracée, matériel, immatériel, ouvert, est essentielle comme horizon individuel et collectif de connaissance et de pratique de l'espace, mais aussi comme référent symbolique conditionnant l'identité sociale maure. Les individus se situent socialement à l'intérieur d'un certain espace défini, au-delà duquel ils perdent leur identité et ne se sentent plus en sécurité. L'oasis est un repère si elle est connue et correspond à une réalité sociale, mais elle n'est pas une marque en soi. Chacun construit son territoire comme une aire affective et culturelle en fonction de ses propres références et valorise les lieux selon le projet géographique du groupe auquel il appartient. Les pasteurs, parce qu'il faut trouver des pâturages pour les troupeaux, ne tiennent guère compte des limites administratives et passent outre les données géopolitiques récentes que sont les frontières étatiques. Même si, aujourd'hui, les pâturages septentrionaux n'ont pas la même importance du fait du recul du mode de vie nomade, on va toujours au

Zemmour, en territoire saharawi ou marocain, lorsque les pâturages y sont bons. Il serait donc contraire à toute réalité de vouloir tracer des limites à l'espace des nomades qui ne connaissent pas plus les frontières naturelles que les frontières⁷ politiques et se déplacent au hasard des pluies.

L'analyse de la représentation du territoire soulève plusieurs questions : la perte du territoire est-elle pour les Maures nomades devenus citadins la perte de l'identité ? Mais le territoire est-il perdu ? N'est-il pas toujours un espace de circulation - et non de production - réseau de lieux de référence dont on joue au mieux des circonstances, dominé actuellement par les points fixes, et animé par des mouvements d'échange qui n'ont plus le nom de transhumance ou de commerce caravanier, mais qui n'en sont pas moins forts et très nombreux ?

Quel est le devenir des territoires nomades apparemment inconciliables avec un espace étatique borné, délimité, où des lois fixent les droits, mais aussi quelle est la légitimité d'une gestion des lieux de référence spatiale par l'Etat en tant que personne juridique et morale ?

Nos réponses ne seront que des pistes de recherche.

De la mobilité à la mobilisation

L'Etat traditionnel, l'émirat, occupait de façon lâche un territoire à faible densité démographique, entouré de zones encore plus faiblement peuplées, et sans véritables limites. L'espace ne manquait pas. De ce fait, le jeu du pouvoir y était souple; le bannissement, le repentir, accompagnés de migrations collectives pouvaient résoudre les tensions, sinon il fallait un consensus tribal ou intertribal. L'émir, garant de ce consensus, assurait la paix interne favorable au développement du commerce, basé sur les productions locales. Les *zwaya*, détenteurs de la propriété foncière et du commerce ne pouvaient que soutenir le pouvoir émiral, tout en le contrôlant. Le pouvoir légitime n'était donc pas exclusif d'autres consensus se référant à la tribu, à la *jema*.

Actuellement, ce jeu n'existe plus; il n'y a plus de marges entre les Etats; les vides périphériques ne sont plus des soupapes de sécurité pour le pouvoir enfermé dans des limites administratives précises assurant le contrôle du territoire national⁸. L'Etat moderne, basé sur l'homogénéisation sociale et territoriale, s'approprie l'ensemble des territoires (au sens de somme de lieux de référence complémentaires dans le temps) dans une

7. En hassaniyya (dialecte arabe de Mauritanie), trois termes seulement, et tous empruntés à l'arabe classique, expriment la limite : *hadd*, *takhm* et *khatt*, la dernière lexie étant davantage employée pour décrire une limite naturelle.

8. Pour des raisons historiques, certaines limites administratives sont aussi frontières d'Etat. Depuis le 17 février 1989, la question des frontières se pose dans le contexte de l'intégration à l'Union du Maghreb Arabe (U.M.A.), mais quelle est la viabilité d'une telle union si les frontières mauritano-marocaine et algérienne restent fermées ?

vision globale, englobante et synchronique. Les communautés doivent gommer leurs différences pour se fondre dans la Nation; le local disparaît au profit du territorial et l'on est passé d'une territorialité floue à une territorialité dure où l'espace est pensé technocratiquement, à travers des modèles étrangers (cf. le Schéma National d'Aménagement du Territoire de 1990 découpant la Mauritanie en zones "à vocation") par des acteurs sans prise avec la société. Ce territoire unifié doit d'ailleurs produire la société mauritanienne, une, uniforme, non tribale, non ethnique, pleinement réalisée en ville, et en particulier dans la capitale où vit plus d'un quart de la population. Or, la connaissance des territoires "culturels" nous paraît essentielle comme point de départ des actions d'organisation spatiale. S'appuyant sur la mobilité traditionnelle des Maures de civilisation nomade, le territoire national doit devenir un espace de mobilisation des anciens nomades, certes fondus avec les autres groupes de la Nation mauritanienne, mais chacun ayant droit à la différence. Le projet urbain n'est-il pas l'expression de l'une de ces différences ? La ville mauritanienne est-elle un creuset identitaire national, un territoire-lien ? Rien n'est moins sûr.

Depuis les années soixante-dix, le mode de vie s'est transformé. Les parcours lointains ne sont plus que le fait de bergers chameliers, de moins en moins nombreux, en raison du développement des aliments pour bétail et du choix d'une vie moins austère. Certains *ksûr* se sont vidés au profit des grandes villes (Nouakchott, Nouadhibou) ou de villes moyennes (Atar, F'Dérik-Zouérate, Tijikja, Kiffa, Néma) et font désormais partie du patrimoine "villes anciennes de Mauritanie à sauvegarder". Le commerce caravanier supra-régional a pris d'autres formes. Il est indéniable que des mutations s'opèrent et que de nouvelles relations à l'espace se créent par le recours systématique à la vie sédentaire en ville. Pourtant, les classes sociales urbaines aisées investissent dans l'élevage camélin, prolongeant ainsi la pratique traditionnelle de l'*azib* consistant à employer des bergers pouvant garder en permanence au loin, selon les pâturages disponibles, les troupeaux domestiques reproducteurs ou simplement sans lait, les chamelles étant maintenues à la périphérie de la ville. Près des chamelles sont ainsi nées des "résidences secondaires" où se ressourcent chaque fin de semaine et/ou pendant les vacances les propriétaires et leurs amis : "dans la *badiyye*, sous la *khayme* (tente), on élimine le stress de la ville et cela nous rappelle le bon temps". En été, de juin à août, pendant la période de récolte des dattes, les avions et les taxis-brousse à destination des régions de palmeraies sont complets⁹ et les citadins viennent grossir la population des oasis (multipliée par quatre ou cinq). Enfin, en ville, les Maures installent volontiers une tente dans leur jardin ou sur leur toit en terrasse. Leur ville n'est en fait qu'un nouveau lieu de référence dans un territoire en mouvement, mouvant, où la

9. D'où la gravité de l'accident de l'avion d'Air Mauritanie survenu à l'atterrissage à Tijikja en juillet 1994 : des familles entières (femmes et enfants surtout) se rendant en guetna ont été touchées.

fonction de circulation domine très largement celle de production, l'essentiel étant de préserver les échanges.

La ville des Maures est interprétée par renvoi à un stock d'informations préétablies appartenant au monde nomade, à partir duquel les nouveaux citadins reconstruisent (déduisent) la réalité familière de la ville qu'ils n'ont en fait pas complètement cernée. Le nomade reconnaît la ville et la construit suivant sa logique d'identité. La ville est une projection métaphorique de l'expérience individuelle façonnée par les schèmes d'une culture nomade. Le regard du nomade sur la ville est fonction de cet héritage culturel auquel s'ajoutent les expériences individuelles, mais quelles sont les correspondances entre la ville et le nomade ? Si les Maures ont marqué leur territoire de traits et de points - limites dans l'espace et le temps - qui lui donnent sens, quelles sont les marques et les symboles de la ville ? Les villes du *Trâb el-hajra* mauritanien ne seraient-elles pas des symboles nomades inscrits dans l'espace, sans démarcation entre l'habitant "ex-nomade" et son nouvel environnement urbain ? Il faudra nous interroger sur la cosmogonie du nomade à la ville mise en relation avec celle de l'urbain "ex-rural sédentaire", mais surtout avec la logique de l'Etat.

Sous la direction de
Joël BONNEMAISON, Luc CAMBREZY
Laurence QUINTY-BOURGEOIS

LA NATION ET LE TERRITOIRE

Le territoire, lien ou frontière ?

TOME 2



GÉOGRAPHIE



CULTURES

L'Harmattan

SOMMAIRE

Sommaire	5
Liste des auteurs	7
Introduction : Luc Cambrézy.....	9
Première partie : Conflits et rivalités territoriales	17
1- Jean-François PEROUSE, Le Kurdistan : quel territoire pour quelle population ?	19
2- Elisabeth DORIER-APPRILL, Brazzaville : des quartiers pour territoire ?	37
3- Marc LAVERGNE, Sud-Soudan : guerre tribale, Jihad islamique ou genèse de la nation ?.....	51
4- Blandine DESTREMAU, Fragmentation territoriale et problème d'intégration : le cas palestinien	61
Deuxième partie : Les constructions culturelles du territoire national	73
5- Brigitte DUMORTIER, Le Gaeltacht : un espace culturel protégé (Irlande).....	75
6- Myriam HOUSSAY-HOLZSCHUCH, L'Afrique du Sud, ou la patrie utopique	83
7- Philippe PELLETIER, Le territoire surinsulaire japonais : approche géopolitique	103
8- Anne-Marie FRÉROT, Territoires nomades en devenir. Questions à propos de l'urbanisation d'un espace nomade (Mauritanie).....	113
9- Stéphane de TAPIA, Ulus et Yurt, Millet et Vatan, territoires nomades et migrations de mots. Éléments pour une discussion de la conception turque du territoire	125
10- Anne GAUGUE, "La maison des ancêtres". L'exposition des territoires dans les musées privés d'Afrique tropicale	139
11- Esther KATZ et Jean-Claude NGUINGUIRI, Clans, ethnies et Etat : partage et conflit dans l'appropriation de l'espace au Kouilou (Congo)..	149
Troisième partie : Pouvoir et territoire	163
12- Emmanuel SAADIA, Systèmes électoraux et territorialité en Israël	165
13- Jean RADVANYI, Les nouveaux territoires des Russes	177
14- Alain GASCON, Partager une terre sainte. Erythrée unitaire, Ethiopie fédérale	185
15- Jean-Luc MAURER, Singularités et paradoxes territoriaux en Indonésie. De l'ambivalence des frontières dans un cadre de diversité insulaire	211

16- Gilbert DAVID, Du village à la construction de l'Etat : l'agrandissement de la territorialité dans le Pacifique.....	235
17- Christophe GRENIER, Le Parc National des Galápagos : un territoire disputé	253